



*Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse*

Québec

Cat. 2.500.83

**LA QUESTION DES JEUNES ET LA STRATÉGIE D'EMPLOI JEUNESSE
ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION**

Juin 1997

Communication présentée à Québec le 19 juin 1997, dans le cadre de la formation des consultants sur la stratégie d'emploi jeunesse à Développement ressources humaines Canada (DRHC).

Lucie France Dagenais, Ph.D.
Direction de la recherche et de la planification

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que l'auteur.

PLAN DE PRÉSENTATION

PARTIE I	1
1. LA JEUNESSE: DÉFINITION D'UNE CATÉGORIE COMPLEXE	1
2. LA QUESTION DES JEUNES ET L'ÉDUCATION	6
2.1 Croissance et allongement de la fréquentation scolaire générale	6
2.2 Désaffection de la formation professionnelle et technique	7
3. LA PROBLÉMATIQUE DES JEUNES ET LES TRANSITIONS ÉTUDES-TRAVAIL	9
3.1 Définition de la notion de «transitions»	10
3.2 Études et travail rémunéré	12
3.2.1 Cumuler études et travail rémunéré: une nécessité croissante pour les étudiants à temps complet	13
3.2.2 Le travail à temps partiel des jeunes au secondaire en cours d'année scolaire: des raisons non frivoles	14
3.3 Situations des jeunes dans le marché du travail	15
3.3.1 Chômage élevé, emploi intermittent et statuts d'emploi ambigus	15
3.3.2 Revenus d'emploi à la baisse et appauvrissement des jeunes	20
PARTIE II	22
4. POUR UNE POLITIQUE JEUNESSE COORDONNÉE	22
4.1 Un commentaire sur la politique jeunesse au Canada	24
4.2 Comment intervenir et à quels niveaux?	27
4.2.1 Au niveau individuel	28
4.2.2 Au niveau collectif	28
4.2.3 Au niveau des règles institutionnelles	31

Le premier objectif de ce texte est de proposer une réflexion sur la question des jeunes et les transitions études-travail, en mettant en évidence le fait que les situations problématiques dans ces transitions ne tiennent pas à la seule dimension formation/éducation des jeunes. Les stratégies intervenant prioritairement sur cette dimension sous-entendent des vulnérabilités juvéniles spécifiques d'insertion au marché du travail. Elles tendent ainsi à minimiser tant le rôle du marché de l'emploi lui-même dans les processus de transitions, que les vulnérabilités qui existent aussi chez d'autres populations.

Le second objectif visé dans ce texte est de formuler quelques pistes de solutions qui permettraient de mieux intervenir sur les problèmes identifiés.

Pour cette présentation, j'ai eu recours à des sources de données récentes, incluant des données de Statistique Canada, divers travaux de recherche empirique y compris mes propres travaux, ainsi que certaines analyses du Conseil permanent de la jeunesse.

PARTIE I

1. LA JEUNESSE: DÉFINITION D'UNE CATÉGORIE COMPLEXE

À quels jeunes particulièrement s'intéresse-t-on dans cette présentation? Comment le groupe «jeunes» devrait-il être défini en regard d'une stratégie d'emploi adéquate et efficace?

Pour commencer définissons ce qu'englobe la réalité jeunesse, car la notion de «jeunesse» peut recouvrir des sens fort variables. Les limites temporelles de ce passage de la vie, que le critère spontané de l'âge tente de fixer, ont rarement été les mêmes d'une époque à l'autre et d'une société à l'autre. Par exemple, selon les époques de la stratégie jeunesse qui s'est déployée au Canada à travers diverses formules depuis la décennie '60, la catégorie des jeunes a été identifiée comme groupe d'âge tantôt de 14 à 24 ans (décennies '60 et '70), et tantôt, de 15 à 30 ans (décennie '80)¹. La jeunesse apparaît donc comme une notion floue en fonction de l'élasticité du critère de classe d'âge, qu'une sociologie² de la jeunesse peut aider à clarifier.

➤ Apports d'une sociologie de la jeunesse

À partir de quels critères peut-on penser de façon simple cet objet complexe et hétérogène qu'est la «jeunesse»? Dans cette tentative de définition de la jeunesse, la sociologie a joué un rôle central pour préciser cette position ou qualité d'être jeune, adolescent ou jeune adulte.

En effet, du point de vue sociologique, le fait de situer la jeunesse entre la fin de l'enfance et le début de

1 Sur les sens variables qu'a prise la notion de «jeunesses» dans le discours sociopolitique des stratégies d'emploi fédérales successives au Canada, on consultera Dagenais, L.F., (printemps 1996).

2 Pour une recension des thèmes et auteurs en sociologie de la jeunesse, voir Dagenais, L.F., (juillet 1988: 6-11).

l'âge adulte, ne dispense pas de lier cette notion au contexte social, économique et politique, où son développement, dans les sociétés dites avancées, est vu comme problématique (chômage, précarité situationnelle, etc). Une définition de la jeunesse, circonscrite selon le contexte qui la concerne, veut donc dire de prendre en compte la situation de crise structurelle prévalant dans les pays industrialisés pour expliquer les difficultés, devenues permanentes, des jeunes face au marché du travail. Du reste, la jeunesse, vu dans l'orbite des rapports sociaux, constitue une catégorie non monolithique et qui a ses clivages internes (origine sociale, sexe, niveau de formation).

➤ **Répartition des jeunes de 15 à 29 ans: plusieurs réalités**

Il n'existe pas une seule et unique réalité homogène de la jeunesse, et certaines situations de jeunes se rapprochent sans doute plus de celle d'un adulte qui travaille que de celle d'autres jeunes aux études.

Parmi ces réalités de jeunes:

- Il y a bien sûr ceux qui sont **aux études à temps plein** en vue d'acquérir les qualifications qui leur permettraient d'entrer dans le marché du travail.
- Il y a, en plus, les jeunes **en emploi** pouvant avoir besoin de perfectionner leurs compétences.
- Finalement, il y a tout ceux qui sont **sans emploi** et qui misent sur des mesures de formation et de stage pour compléter leur scolarité ou leur formation professionnelle.

Au Québec, la population des 15 à 29 ans en 1996, (soit 1 477 000) se répartit³ selon les groupes suivants:

- 40% fréquentent l'école contre 60% qui n'y sont plus.
- Chez ceux qui sont aux études, on retrouve 1/3 d'«actifs» (dont 86% en emploi et 14% au chômage).
- Chez ceux qui ne sont plus aux études, la plupart, soit 88%, sont actifs, tel qu'on peut s'y attendre (dont 83% en emploi et 17% au chômage) et le reste (12%) sont inactifs.

➤ **Les jeunes qu'on dit les plus «à risque» et une enquête de Développement ressources humaines Canada (DRHC)**

Les jeunes qu'on dit à risque, définis généralement comme étant peu ou pas qualifiés, sont une catégorie qui intéresse plusieurs intervenants préoccupés de l'emploi des jeunes. Mais peu de sources de données

3 Les 15-29 ans en 1996, Compilations du Conseil permanent de la jeunesse, février 1997. (Voir tableau annexé à la fin de ce texte).

sont encore parvenues à préciser exactement les contours de cette catégorie.

La DRHC a commencé à recueillir certaines données partielles. Elle a réalisé une enquête sur les jeunes sortants des études secondaires, en vue de calculer le taux d'abandon scolaire et de mieux connaître les circonstances de ce phénomène, pour étudier leurs transitions école-travail après les études secondaires. Malheureusement, les résultats complets découlant de cette enquête de suivi de 1995 seront disponibles à l'automne 1997 seulement.

Pour l'instant les résultats disponibles indiquent que 85% des jeunes âgés de 22 à 24 ans enquêtés, ont complété un diplôme d'études secondaires, contre 15% restant qui n'avaient pas obtenu ce diplôme. Alors que 80% des premiers ont poursuivi leurs études (ou leur formation), c'est le cas pour le quart des seconds (DRHC, 1997: 13-15). Les conséquences de l'abandon des études secondaires sont plus graves pour les jeunes femmes, puisque leur taux de chômage atteint 30% comparé à celui des garçons qui est de 17%. Selon l'enquête, certains des jeunes sans diplôme d'études secondaires peuvent avoir choisi de ne pas poursuivre leurs études (ou leur formation), alors que d'autres ont peut-être été incapables de le faire ne satisfaisant pas aux conditions d'admissibilité.

Les résultats à venir de cette enquête nous permettront de mieux connaître comment les jeunes d'aujourd'hui arrivent à faire la transition de l'école au monde du travail et quelles sont les trajectoires suivies, tant dans la poursuite d'une formation, que dans le marché du travail, ainsi que les difficultés rencontrées.

La répartition générale des jeunes de 15 à 29 ans, présentée plus haut, semble indiquer une diversité des besoins des jeunes, qu'il s'agisse des questions de décrochage scolaire, d'intégration au marché du travail, de travail pendant les études, d'appauvrissement, ou autres. Pourtant, les jeunes rencontrent un problème commun: l'accès limité à des mesures ou à des programmes adaptés de formation, ainsi qu'une valorisation inégale de leurs acquis éducatifs.

Certes, la conviction existe dans la société que l'acquisition d'une formation de base et professionnelle complète, favorise l'intégration des personnes. C'est sans doute pourquoi, lorsqu'on traite de la question des jeunes, le plus souvent les interrogations qui apparaissent touchent uniquement la dimension **éducation/formation**: leur scolarité, leur formation professionnelle initiale, l'apprentissage en stages pratiques en milieu de travail, l'accessibilité en région à la formation professionnelle, les mesures palliatives d'employabilité, etc.

Dans ces conditions, l'accès à l'éducation, à la formation, de même que leurs modes de valorisation, restent limités au développement des personnes, tandis qu'ils devraient surtout s'inscrire dans une perspective sociale de transitions et dans une politique de l'emploi plus large.

Dans mon exposé je voudrais m'attarder non seulement sur la dimension éducation/formation des jeunes, mais aussi, sur les transitions études-travail, véritables processus qui sont en cause dans une problématique des jeunes, afin de poser un diagnostic adéquat sur cette question, et plus particulièrement sur celle des jeunes qu'on appelle les plus «à risque». Jugées prioritaires pour la DRHC, ces situations ressortiront avec plus d'acuité abordées sous l'angle des transitions, en l'absence

de sources de données précises qui nous permettraient vraiment de circonscrire les jeunes à risque comme une catégorie spécifique d'analyse.

2. LA QUESTION DES JEUNES ET L'ÉDUCATION

Intéressons-nous maintenant à la question des jeunes du point de vue de l'éducation pour examiner les tendances actuelles qui affectent les jeunes dans la poursuite des études. Ici, on s'intéresse essentiellement à deux aspects chez ceux qui fréquentent l'école à temps plein: soit, la fréquentation scolaire à la hausse aux premiers niveaux et qui se prolonge, ainsi que la désaffection de la formation professionnelle et technique.

2.1 Croissance et allongement de la fréquentation scolaire générale

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à étudier à temps plein et surtout au niveau postsecondaire. Les jeunes étudient aussi plus longtemps.

Mentionnons tout d'abord que la fréquentation scolaire générale au Canada est **en hausse**. Tandis que durant la décennie 1980 à 1990 la population des jeunes a diminué de 18%, en contrepartie, la fréquentation scolaire à temps plein chez les 15-24 ans a augmenté de 3% pour le nombre des étudiants (passé de 1.79 million à 1.84 million), reflétant une hausse marquée au niveau postsecondaire (Sunter, 1992: 17).

Mentionnons ensuite que la fréquentation scolaire tend aussi à **s'allonger**. Alors qu'en 1991 plus de 40% des 15-24 ans au Québec avait atteint le niveau postsecondaire, en 1971 cette proportion était de moins de 25% (Gauthier, 1996: 11). Dans ce contexte, la poursuite des études apparaît souvent comme une stratégie de «moratoire» pour de plus en plus de jeunes incapables de décrocher un emploi stable ou d'entrer dans le marché du travail.

Alors que la durée de la fréquentation scolaire s'allonge en une période indéterminée et prolongée, le caractère temporaire de cette phase de la vie devient plus incertain. Une fraction grandissante de la population semble ainsi «condamnée à rester jeune» ce qui rompt le caractère temporaire du passage à l'âge adulte.

2.2 Désaffection de la formation professionnelle et technique

Les jeunes s'inscrivent par contre de moins en moins en formation professionnelle et technique.

Depuis le milieu des années '70, l'enseignement professionnel, après avoir connu des sommets d'inscriptions (plus de 100 000 jeunes au Québec), décline avec un nombre actuel d'inscriptions à 20 000 jeunes de moins de 20 ans. S'inscrire à un programme de formation professionnelle, dans la plupart des cas, est un second choix après un passage, soit par le collégial, soit par le marché du travail.

De plus, l'âge moyen des personnes inscrites à la formation professionnelle est en hausse: en 1995 il se

situé à 27 ans. Le dispositif actuel de formation professionnelle semble mieux répondre aux besoins de formation spécialisée et intensive des adultes les préparant à occuper un emploi rapidement.

Pour ceux qui sont inscrits en formation technique au collégial, par ailleurs, c'est la faible diplomation des personnes qui pose problème, le diplôme étant le critère de la réussite scolaire par excellence.

Donc, en dépit d'un réseau de formation important et étendu sur l'ensemble du territoire québécois, les jeunes inscrits à la formation professionnelle et technique sont peu nombreux et leur nombre décline d'année en année. Apparaissant dans la plupart des économies avancées, cette situation, qui concerne les travailleurs moins qualifiés, affecte le passage des jeunes de l'école au monde de l'emploi qui reste au centre des préoccupations. «Quelles compétences sont nécessaires pour faire face à l'évolution structurelle actuelle et future de l'économie? Jusqu'à quel point les types de compétences en fonction desquels sont structurés les programmes de formation doivent-ils continuer de correspondre à des métiers? Quels choix doivent prévaloir dans la définition des types de compétences, si l'on veut tenir compte de la diversité des milieux de travail? Dans tous les pays, ces questions sont posées.» (MEQ, 1995: 22).

Le constat du caractère imprévisible de la demande de main-d'œuvre sur le marché, contribue à remettre en question une approche traditionnellement axée sur l'offre de main-d'œuvre, longtemps favorisée dans les pays de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique), dont le Canada.

La désaffection des jeunes en regard de la formation professionnelle et technique, tant en termes d'inscriptions que de diplomation à la baisse, tel que déjà signalé, est d'ailleurs à l'étude au ministère de l'Éducation qui a prévu un plan d'action (MEQ, 1995). Ce plan d'action prévoit, entre autres choses, de favoriser un meilleur accès aux formations techniques et professionnelles, une diversification des domaines de formation, un développement de nouveaux modes de formation dans toutes les filières (alternance, apprentissage), un renforcement des partenariats entre les mondes de l'éducation et du travail, une révision des règles de financements de la formation professionnelle, etc.

Au-delà de cette question spécifique de l'inadéquation du système de formation professionnelle à faire face aux besoins des jeunes, je ferai quelques remarques sur les conséquences des tendances contradictoires (une scolarité générale prolongée à côté d'une désaffection pour les formations techniques) qui concernent la poursuite des études.

➤ **Quelques remarques:**

Si la prolongation scolaire générale accroît les possibilités d'obtenir un meilleur emploi, en revanche on constate que les bons emplois disponibles n'augmentent pas automatiquement avec le nombre des diplômés. Conséquemment, on note une certaine dévaluation des titres scolaires, dans la mesure où le placement dans un emploi relié au domaine d'étude est en baisse. En effet, le taux de placement dans un emploi lié au domaine d'études a chuté de 20% de 1982 à 1994, même si l'avantage relatif relié au

fait de détenir un diplôme d'études supérieures, une maîtrise par exemple, s'est accru (Gauthier, 1996: 13).

En outre, l'instruction seulement n'est pas suffisante pour trouver un emploi; il faut en plus détenir une expérience de travail.

Ajoutons également que le fait de détenir un diplôme ne garantit pas toujours un bon emploi ou même simplement un emploi. Alors que les diplômés de certains secteurs peuvent se placer plus facilement que d'autres, à diplôme égal, à tous les paliers d'éducation secondaire et postsecondaire, on constate des écarts, notamment selon les sexes, dans le taux de chômage, le taux d'activité, le niveau de salaire, etc⁴.

3. LA PROBLÉMATIQUE DES JEUNES ET LES TRANSITIONS ÉTUDES-TRAVAIL

Alors que j'ai présenté jusqu'ici la question des jeunes par rapport aux études, je traite maintenant de la problématique des transitions écoles-travail chez les jeunes. Après une définition de la notion de «transitions», je m'intéresserai à la situation des jeunes qui étudient à temps plein et travaillent en même temps, et, ensuite, aux situations de ceux qui sont dans le marché du travail.

3.1 Définition de la notion de «transitions»

Pour définir la notion de «transitions» il est utile de revoir le processus d'insertion, qui correspondait à la réalité d'une autre époque, ainsi que la façon ou modèle d'analyser ce même processus.

➤ **Repenser l'insertion juvénile, comme notion et processus**⁵

Après la scolarité, les cheminements des jeunes au travail ne sont plus conformes au modèle théorique de l'insertion qui présupposait l'accès quasi automatique à une position sociale à partir d'un certain niveau de formation⁶. La logique de l'insertion ne permet pas de saisir pourquoi elle ne se réalise pas pour tous dans le passage du système de formation au marché de l'emploi. Avec la crise économique, le passage automatique de l'un à l'autre est de moins en moins établi. On comprend alors que «ce n'est pas le niveau scolaire qui induit un type d'emploi, mais ce sont les conditions du marché du travail qui valorisent ou dévaluent tel niveau scolaire»⁷ ou tel type de formation. L'explication courante et trop facile voulant que **l'inadaptation de la formation initiale des jeunes** soit le facteur déterminant des emplois déqualifiés et instables qu'ils occupent, ou encore du chômage qui les touche, serait à nuancer.

4 Voir Dagenais, L.F., (mars 1995).

5 Pour un exposé plus développé, voir Dagenais, L.F., (juillet 1988: 24-29).

6 Jenny et al., (1982: 121).

7 Morie, cité dans Jenny et al., (1982: 122).

Longtemps facteur d'insertion de l'individu, l'emploi devient un élément plus incertain au sein des transformations actuelles du système économique. Cette incertitude révèle le côté aléatoire d'un concept longtemps pris pour acquis dans l'analyse du chômage des jeunes⁸.

Le processus d'insertion professionnelle, dans le passé, était sensé débiter à la fin de la scolarité obligatoire et se terminer lorsque «les jeunes sont considérés comme stabilisés dans leur vie professionnelle»⁹. Mais l'entrée dans la vie active, se modelant sur une plus longue période qu'auparavant a perdu son instantanéité et le «caractère aléatoire du processus d'insertion est renforcé»¹⁰. Actuellement, après la fin de la scolarité, qui auparavant menait directement à un emploi stable, plusieurs entrent dans un processus transitoire indéterminé, pouvant être long et fractionné. Au cours de cette phase les situations de travail se font, se défont, et les périodes de chômage surviennent entrecoupées de stages de formation et d'employabilité, pouvant aller jusqu'à un retrait provisoire ou définitif.

Dans le processus d'insertion socio-professionnelle, l'emploi des jeunes se percevait de façon différente de celui des adultes. Mais dans la mesure où l'emploi stable et définitif n'est plus l'ultime donnée déterminante, la notion d'insertion, habituellement appliquée de manière exclusive aux jeunes, et s'appuyant, d'une part sur la formation et d'autre part sur l'emploi, doit donc être révisée.

➤ La notion de transition dans un contexte de mutations socio-économiques

La notion d'insertion professionnelle offrait une vision linéaire et s'appuyait uniquement sur l'individu et son offre de travail. La notion de **transition**, approche de plus en plus admise, accorde un rôle essentiel aux aspects institutionnels qui agissent à la fois sur l'offre et la demande de travail, pour mettre à mal le mythe que les difficultés d'insertion des jeunes tiendraient uniquement à l'absence ou à l'insuffisance de qualifications. Elle offre une vision sociale et structurelle centrée sur les stratégies des acteurs, des pratiques de l'État, des entreprises ou des réseaux sociaux.

On ne parle pas d'une transition unique de l'école au marché du travail, qui fonctionnerait dans un seul sens. Il existe plusieurs types de transitions car certains jeunes intègrent le marché du travail pour ensuite reprendre les études tout en travaillant, alors que d'autres arrêtent de travailler temporairement afin de poursuivre leurs études à temps plein. L'expression «transitions école-travail» permet donc de

8 Cette question du chômage des jeunes est généralement appréhendée dans le cadre des théories dites du capital humain qui voient une adéquation entre la formation et l'emploi. La conséquence: ceux qui ne s'adaptent pas via l'accroissement de leur capital humain, ne mériteraient pas assistance! Toujours selon ces théories, l'investissement en éducation que fait chaque individu, se répercuterait automatiquement en termes de salaire dans le marché du travail. Ajoutons que les conceptions d'investissement en capital humain, décrivant la réalité d'emploi des jeunes à partir d'un chômage volontaire et d'une instabilité d'emploi particulière aux jeunes, sont devenues inopérantes. Pour une analyse critique des théories du capital humain, voir Dagenais, L.F., (août 1988: 6-22).

9 Association des âges, (1977: 423).

10 Association des âges, (1977: 429).

reconnaître les nombreuses transitions qui ont lieu entre les études (ou la formation) et le marché du travail.

Les processus de transitions professionnelles sont complexes et faits d'éléments enchevêtrés, regroupant une variété de statuts (employé, chômeur, stagiaire, étudiant, etc...) et possiblement leur cumul. Les transitions impliquent des populations croissantes très diversifiées et non exclusivement des jeunes.

3.2 Études et travail rémunéré

Voyons un premier aspect des transitions études-travail, soit le cumul des études et du travail rémunéré, une réalité à laquelle fait face de plus en plus de jeunes aux études.

3.2.1 Cumuler études et travail rémunéré: une nécessité croissante pour les étudiants à temps complet

Les étudiants sont de plus en plus présents dans le marché du travail. En effet, au Canada, au début de la décennie 1980, le tiers des étudiants à plein temps de 15 à 24 ans occupaient un emploi pendant l'année scolaire, alors qu'à la fin de cette décennie ce taux avait atteint 41% (Sunter, 1992: 16). En 1990, cependant, ce taux régressait à 39%, alors qu'on vivait une baisse générale de l'emploi. De plus, dans la décennie '80, la proportion d'étudiants à temps plein occupant un emploi s'est accrue autant pour les hommes que pour les femmes dans tous les groupes d'âge, avec la plus forte hausse (de 29% à 43%) enregistrée chez les femmes de 20 à 24 ans.

Chez les étudiants québécois inscrits à l'université, alors que 27% avaient occupé un emploi durant l'année scolaire 1980, en 1986 cette proportion atteignait 68%.¹¹

En outre, pendant l'année scolaire 1990, c'est parmi les 17 à 19 ans qu'on observe les taux les plus élevés d'emploi. Près de la moitié de ces personnes déclarent avoir un emploi tout en étudiant à temps plein.

Pour l'ensemble des groupes d'âge le taux d'emploi était plus élevé au niveau collégial (43%) qu'aux autres niveaux, secondaire (39%) et universitaire (37%). Les étudiants du collégial semblent donc poussés davantage à chercher du travail en cours d'année scolaire.

Le principe du travail étudiant pendant l'été est appuyé dans l'ensemble de la société, parce qu'il soutient le financement des études pendant l'année. En revanche, les motifs et avantages du travail étudiant en cours d'année scolaire sont moins évidents, même si de plus en plus d'étudiants ont besoin d'un revenu, notamment en raison des hausses de frais de scolarité, sinon au Québec du moins dans le reste du Canada.

3.2.2 Le travail à temps partiel des jeunes au secondaire en cours d'année scolaire: des raisons non frivoles

Si le travail rémunéré pendant les études s'est d'abord révélé dans les milieux du collégial et de l'universitaire, il a pris de l'ampleur également au niveau secondaire où le taux d'activité des jeunes aux études à temps plein est passé de 16% à 35% entre 1975 et 1991 (CPJ, 1992: 11). Cette tendance à la généralisation du travail à temps partiel chez les élèves du secondaire varie toutefois d'un milieu socio-économique à l'autre, ainsi qu'en fonction de divers autres facteurs, comme: la nature de l'emploi, sa fréquence et son intensité. Évidemment, le salaire obtenu varie selon l'âge, le sexe et le niveau de scolarité des élèves.

Parmi les motifs principaux qui poussent les élèves du secondaire à détenir un emploi pendant leurs études, on retrouve dans l'ordre: pouvoir se payer des effets personnels (dans 87,3% des cas), pouvoir développer le sens des responsabilités (85%), développer une plus grande autonomie (84,4%), pouvoir se payer des sorties (81,7%), acquérir une expérience du marché du travail (71,5%) et pouvoir garder cet emploi durant l'été (61,5%)¹².

On le voit, les raisons de travailler pendant que les jeunes étudient ne peuvent pas toutes être qualifiées de frivoles. Le contexte socio-économique difficile vient sans doute accentuer cette tendance puisqu'on constate que les jeunes aux études à temps plein, occupent de plus en plus souvent un emploi rémunéré, et ce à tous les niveaux scolaires.

3.3 Situations des jeunes dans le marché du travail

3.3.1 Chômage élevé, emploi intermittent et statuts d'emploi ambigus

Voyons maintenant, la situation spécifique des jeunes qui sont dans le marché du travail. Cette situation s'apprécie selon les conditions d'emplois actuelles dans le contexte de déstabilisation où prévaut un chômage élevé, l'emploi intermittent et l'ambiguïté des statuts d'emploi.¹³

Mais précisons davantage ce tableau des conditions actuelles affectant particulièrement les jeunes dans le marché du travail, au moyen de quelques données sur le chômage d'abord.

➤ Chômage élevé

Comme chacun sait, le taux de chômage des jeunes au Canada est élevé. En 1995 ce taux était de

12 D'après «Raisons de détenir un emploi chez les élèves de 2^e cycle de l'école secondaire Pierre-Dupuy de Longueuil» citées dans CPJ (1992: 22).

13 Pour une analyse détaillée sur l'ambiguïté des statuts d'emploi, voir Dagenais, L.F., (août 1988: 26-30).

18,4% chez les hommes de 15 à 24 ans et de 24,5% chez les femmes du même groupe d'âge (Annuaire du Canada, 1997: 201).

Au Québec, en 1992, tandis que les 15 à 30 ans occupaient une part de 38,4% de l'effectif des chômeurs, ils comptaient pour seulement 27,3% de la population des 15 ans et plus. L'état spécifique du chômage des jeunes varie non seulement en fonction de l'âge des jeunes, mais évidemment aussi de la fréquentation scolaire. En 1996, le taux de chômage des 15 à 30 ans qui fréquentent l'école s'élevait à 14,2%, tel que déjà mentionné; mais si l'on ne retient que ceux qui ne fréquentent pas l'école, ce chiffre monte à 16,6%.

L'incidence du chômage est aussi à prendre en compte pour percevoir l'instabilité particulière de la position de certains jeunes par rapport aux groupes d'âge supérieurs. Par exemple, 42,3% des personnes de 20 à 24 ans ont connu au moins une semaine de chômage au cours de la période 1988-1989, tandis que cette incidence était de 17,6% chez les 45-54 ans (Gauthier, 1996: 19).

Ajoutons en outre, que le nombre des emplois occupés par les jeunes de 15 à 24 ans s'est réduit de 19,1% entre 1982 et 1992, diminution toute relative étant donné la baisse démographique plus importante de 24,5% qu'a vécue ce groupe d'âge (CPJ, 1993: 41).

➤ **Assistance sociale**

Certes le taux et l'incidence de chômage ne sont que quelques indicateurs des transitions juvéniles problématiques des études au travail. Les jeunes qui vivent des prestations de l'aide sociale parce qu'ils ont perdu leur emploi ou n'en n'ont jamais eu, sont des catégories particulières plus difficiles à circonscrire. Les données à leur sujet sont rares. Des enquêtes qui suivraient la trajectoire socio-professionnelle des personnes sur un certain temps, seraient sans doute de nature à fournir des informations essentielles et plus significatives que ce qu'on a à l'heure actuelle, pour comprendre ces catégories.

Mentionnons simplement que l'on compte plus de 80 000 jeunes québécois âgés de 18 à 29 ans et aptes au travail qui sont inscrits à la sécurité du revenu actuellement, sans parler de ceux qu'on appelle les «non aptes» (MSR, 1996: 21). Selon le ministère, le mauvais état de santé et la faible scolarisation sont les principaux motifs de la présence prolongée des jeunes à la sécurité du revenu (MSR, 1996: 22).

➤ **Emploi intermittent**

La situation vécue par les jeunes dans le marché du travail est affectée aussi par la nature des emplois qu'ils occupent. Ainsi, les jeunes de 15 à 19 ans ont perdu 42% de leurs emplois à temps complet pour gagner 26,2% d'emplois à temps partiel de 1982 à 1992 (CPJ, 1993: 42). La présence élevée des jeunes dans les emplois à statut précaire¹⁴ (emplois à temps partiel, temporaires ou occasionnels) a été

confirmée depuis la décennie 1980. D'autres analyses plus récentes montrent aussi que les jeunes peu scolarisés sont proportionnellement les plus nombreux à être employés à temps partiel, à ne pas jouir des avantages sociaux liés à l'emploi et à compter parmi les plus faibles salariés (étude citée in Gauthier, 1994: 77).

Ce recul des jeunes face à l'emploi à temps complet apparaît aussi à travers une présence grandissante dans l'activité autonome. Dans l'examen de cette catégorie d'autonomes, j'ai observé sur la période 1986 à 1991, que la progression des jeunes de moins de 25 ans et de 25 à 34 ans, se confirmait pour les femmes: cette progression est faible chez les premières mais forte chez les secondes (Dagenais, décembre 1995: 16-17). Ces analyses du travail autonome au Québec m'ont en outre permis de faire le lien entre précarité et travail autonome, une forme d'activité qui offre peu de protection et d'avantages sociaux contrairement à l'emploi régulier stable¹⁵. La création de son propre emploi, solution sans doute valable pour des travailleurs en fin de carrière disposant d'une expérience et d'un réseau de contacts, s'avère une option exigeante sinon risquée pour des jeunes sans expérience, même très motivés. Dans ce contexte, le discours sur l'excellence et l'entrepreneuriat, axé sur la promotion des élites du monde des affaires, semble cacher la perte des moyens d'ascension sociale via l'emploi salarié, pour les perdants qui en sont privés.

➤ Statuts d'emploi ambigus

Comme les jeunes occupent de plus en plus souvent des emplois contractuels temporaires ou occasionnels, leur présence en emploi est intermittente. Conséquemment de nombreux jeunes oscillent entre l'emploi et le non-emploi i.e. entre un statut de travailleur, de chômeur ou d'assisté social, ou encore d'étudiant. En effet, ces transitions d'un emploi à une situation de chômage ou d'inactivité, «près de 70% des jeunes de moins de 25 ans en connaissent au moins une au cours d'une année, alors que ce taux est équivalent au tiers chez l'ensemble des groupes d'âge» (CPJ, 1993: 45). L'enquête sur l'activité (Statistique Canada) montre que ces transitions sur le marché du travail, qui caractérisent les premières expériences d'emploi pour les jeunes, se multiplient jusque vers la trentaine.

Dans la période actuelle où l'on assiste à un accroissement des formes d'emplois non typiques (à temps partiel, occasionnels, contractuels, intérimaires, les stages, la sous-traitance, les emplois saisonniers ou à durée déterminée, le développement de l'employabilité, l'aide à l'entrée dans le travail autonome, etc), la part des emplois stables et réguliers tend à diminuer (Dagenais, 1994). Dans ce contexte de déstabilisation générale de l'emploi, la notion de stabilité, censée caractériser un noyau d'emplois réguliers, perd de sa certitude alors que tous peuvent être déstabilisés, c'est-à-dire touchés par la précarité.

On peut alors être touché par la précarité¹⁶ (instabilité et insécurité), soit en rentrant sur le marché du
(..suite)

que les 15 à 24 ans sont sous-représentés (15,6%) parmi les travailleurs salariés à temps plein, mais fortement (62,6%) sur-représentés parmi les salariés travailleurs occasionnels.

15 Voir Dagenais, L.F., (1997) étude à paraître.

16 La notion de précarité passe davantage par l'énoncé des situations socio-économiques

travail dans de mauvaises conditions, soit encore en perdant un statut de travail qui fournissait de bonnes conditions, d'où la double origine des «travailleurs» dits précaires. Une certaine concurrence entre les générations sur le plan de l'emploi tend à apparaître dans ce contexte. Certes, à 20 ans, on a plus de chance de se retrouver sans emploi que de détenir depuis un moment déjà, un emploi régulier stable, contrairement à un adulte plus âgé, ce qui paraît normal. Mais les écarts à plusieurs niveaux entre, les jeunes de 20 à 24 ans et les aînés de 45 à 54 ans, par exemple, semblent indiquer l'accentuation du conflit des âges. Ces écarts sont appréciables au niveau de l'incidence et de la durée du chômage, de même qu'en terme de protection et de stabilité d'emploi, ainsi que de salaire (Gauthier, 1996: 15). Dans l'éternel retour du conflit des âges, comme menace à la stabilité sociale, apparaît en fait une vulnérabilité juvénile spécifique, même si les jeunes ne sont pas les seules victimes.

À ce chapitre, certaines formes d'interventions étatiques visant à intégrer dans la population active certaines catégories de chômeurs ou d'inactifs, et particulièrement les jeunes, prétendent mettre en place des mesures fournissant aux jeunes une expérience de travail. Mais pour plusieurs, ces dispositifs répondraient avant tout aux besoins des entreprises pour sélectionner à moindre coût les jeunes (ou autres populations) les plus mal pris. Les interventions qui consistent à défrayer en tout ou en partie le salaire de l'embauché temporaire, contribuent à élargir les rangs de la population active occupant des emplois fragiles et instables¹⁷.

Dans cette perspective, la précarité signifie l'ambiguïté du statut dans la relation de travail¹⁸. L'ambiguïté du statut réside justement dans le fait que l'on passe du chômage à l'activité sans démarcation ferme. Les emplois non typiques constituent ainsi des formes d'activités dont le statut est ambigu par rapport au chômage. L'ambiguïté de ces statuts d'emplois divers, souvent appelés précaires, se pose donc par rapport à l'emploi typique régulier permanent et stable.

En réalité, l'alternance ou va-et-vient entre l'activité d'emploi et l'inactivité, entre travail et chômage ainsi que la perte de revenus qui accompagne ces mouvements, compromettent la stabilité de l'intégration non seulement au marché du travail mais à la société. Ces retraits, momentanés ou plus permanents sont des signes qu'un mode d'insertion traditionnel vers le passage à l'âge adulte, fondé sur le travail salarié régulier, fonctionne de moins en moins. Peut-on craindre alors qu'un nombre croissant de jeunes soit confronté à un risque élevé d'exclusion?

3.3.2 Revenus d'emploi à la baisse et appauvrissement des jeunes

Nous répondons à cette question en présentant quelques chiffres sur les revenus d'emploi à la baisse et sur l'appauvrissement des jeunes en regard des autres groupes d'âge.

➤ Des revenus d'emploi à la baisse

(..suite)

individuelles que par l'activité d'emploi définie pour un groupe particulier, tel que les jeunes.

17 Brossard, Simard, (1986: 12).

18 Caire, G., (1982: 135).

Tout d'abord, l'écart entre les gains selon l'âge des travailleurs au Canada a considérablement augmenté dans la décennie 1980 (Morrissette et al., 1994: 22-23). Au Québec, alors que les revenus d'emploi moyens des personnes âgées de 30 ans et plus ont connu une hausse entre 1989 et 1993, ceux des jeunes de 18 à 29 ans n'ont pas bougé (MSR, 1996: 21). En outre, parmi les 171 000 personnes recevant le salaire minimum au Québec, 70% sont âgées de moins de 30 ans (près de la moitié occupe un poste à temps partiel) (CPJ, 1993: 45). Cette situation s'explique du fait que la majorité des jeunes travailleurs occupent des emplois dans le secteur tertiaire où les emplois sont souvent peu syndiqués et faiblement rémunérés.

➤ **L'appauvrissement des jeunes: des faits saillants**

Quelques faits saillants nous indiquent un appauvrissement certain des jeunes. Ainsi, une étude du ministère de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle constate, à partir de 1987, le taux le plus élevé (37,8%) de persistance des jeunes dans la pauvreté sur cinq ans (cité in Gauthier, 1994: 74).

De plus, au Québec, entre 1990 et 1994, le taux de pauvreté (calculé selon le seuil de faible revenu de Statistique Canada-base de 1986) est passé de 31% à 41% chez les moins de 30 ans. «En fait la pauvreté a progressé chez tous les groupes d'âge et tous les types de ménage, à l'exception des personnes âgées qui ont connu une légère amélioration de leur situation. Les jeunes les plus affectés par la pauvreté demeurent toujours les parents seuls, des jeunes femmes en grande majorité, et les jeunes vivants seuls.» (CPJ, 1997).

Chez les personnes seules, les moins de 30 ans sont les plus appauvries, car 57,2% d'entre elles vivaient sous le seuil de faible revenu en 1994, comparativement à 42,1% en 1990. Elles dépassent désormais les personnes âgées qui étaient jusqu'à récemment le groupe d'âge le plus affecté par la pauvreté chez les personnes seules (CPJ, 1997).

L'itinérance est la face la plus visible de la pauvreté. Alors que par le passé les itinérants étaient avant tout des hommes plus âgés, de nos jours l'itinérance tend à devenir un phénomène juvénile (ainsi que plus féminin). Par exemple, des 8 756 personnes hébergées dans les refuges de la ville de Montréal à la fin de la décennie '80, 40% avaient moins de 30 ans (étude citée in Gauthier, 1994: 81).

Finalement, dans la dernière décennie, si les jeunes en tant que groupe présentent certainement une plus grande incidence de pauvreté que par le passé, celle-ci est toujours sélective, variant selon le sexe, le niveau de scolarité, le rapport à l'emploi, la situation familiale, etc.

PARTIE II

4. POUR UNE POLITIQUE JEUNESSE COORDONNÉE

Les problèmes des jeunes sont-ils suffisamment larges pour appeler une politique qui leur soit propre? Pour répondre à cette question il faudrait trancher si les problèmes des jeunes dans les transitions études-travail, sont liés à une vulnérabilité spécifique ou encore aux transformations du marché de l'emploi. Les données que nous venons de présenter ont montré une certaine détérioration de la situation juvénile en regard des catégories plus âgées. Si plusieurs estiment que les jeunes sont plus affectés que d'autres catégories par les problèmes de l'emploi, les explications courantes ne permettent pas toujours de trancher la question de façon définitive. La position spécifique des jeunes dans le marché du travail est habituellement expliquée selon deux thèses que nous résumons ici: celle de la vulnérabilité juvénile spécifique au chômage et celle du statut marginal des jeunes dans l'économie.

➤ La thèse de la vulnérabilité spécifique au chômage

La proportion de la population des jeunes à la population adulte n'a cessé de diminuer depuis 1970, tandis que la part du chômage juvénile demeure importante dans tous les pays depuis plus de 30 ans. Au Québec, le chômage juvénile reste toujours supérieur à celui de la population totale entre 1966 et 1992 quelques soient les différentes années examinées (Bélanger, Desrosiers, 1996: 31). De plus, la vulnérabilité est jugée d'autant plus forte que le niveau de diplôme est bas.

Cette interprétation du chômage selon le niveau de scolarisation sous-entend que le marché du travail ne sélectionne qu'en fonction des diplômes. Dans ce contexte l'aggravation du chômage des non-diplômés s'explique par la généralisation du rôle sélectif des titres scolaires dans les critères d'embauche. Mais ceci suppose l'existence d'un seul marché du travail homogène effectuant la sélection. Or, plusieurs études montrent une forte différenciation du système productif impliquant l'existence de sous-marchés de l'emploi selon des critères d'embauche différenciés. Ces études confirment la présence d'autres modes de sélection que celui fonctionnant à partir des diplômes. Ces conclusions tendent ainsi à illustrer le fonctionnement de plus d'un marché du travail, ce qui fournit un nouveau cadre d'interprétation de la situation d'emploi des jeunes. L'hypothèse de la vulnérabilité des jeunes au marché du travail se concrétise par rapport à ces marchés spécifiques, dont le caractère est défini selon des mécanismes structurels particuliers.

On doit considérer la croissance du chômage structurel de même que le sous-emploi qui touchent tous les groupes d'âge et qui évoluent de manière semblable pour les jeunes et les autres groupes. Les explications sur les mécanismes de fonctionnement du marché du travail mettent alors l'accent sur les besoins du système productif à utiliser la mobilité, la précarité ou la dévalorisation des emplois, plutôt que sur les caractéristiques des populations cherchant à s'insérer au marché du travail. Il en ressort une meilleure perception des facteurs de vulnérabilité de certains débutants et des mécanismes structurels qui les supportent. Si bien qu'avec l'accroissement des emplois à statut ambigu on observe la prédisposition de certaines catégories de travailleurs à être précarisés dans leur situation d'emploi à l'entrée, tels que les jeunes, les femmes, les immigrants non qualifiés. Ces catégories sont plus vulnérables en raison des caractéristiques sociales généralement attribuées à leur rapport au travail.

➤ **La thèse du statut marginal des jeunes dans l'économie**

Selon cette seconde thèse, un grand nombre de jeunes travailleurs sont exclus de la force de travail à travers l'effet combiné des changements démographiques et du marché du travail qui induisent une diminution du poids des jeunes au sein de la population active totale.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale des changements déterminants dans la composition du marché du travail sont survenus. On assiste à la transition d'une économie manufacturière à une économie de services qui réduit la demande de travailleurs peu qualifiés. Pour les jeunes peu scolarisés d'origine modeste ou moyenne, qui avaient auparavant accès aux secteurs traditionnels peu qualifiés, les opportunités d'emplois avec mobilité de carrière ont virtuellement disparu. Le mouvement de réduction amorcé depuis les années 1970 s'intensifie dans la décade actuelle où la demande de main-d'oeuvre s'atténue considérablement. Le nombre d'ouvertures décline donc pour un surplus de travailleurs au bas de l'échelle occupationnelle. Dans ce contexte, il serait actuellement plus difficile pour les jeunes, qu'il y a 15, 20 ou 30 ans, d'améliorer leur statut socio-économique, en raison de cette détérioration de l'emploi aggravée par la crise des années 1970.

4.1 Un commentaire sur la politique jeunesse au Canada

L'ampleur même du chômage en général, n'appellerait-elle pas une seule approche globale du marché du travail? Une politique en faveur des jeunes est susceptible d'être revendiquée par d'autres groupes. Aussi, une approche coordonnée et en faveur des jeunes est tributaire de l'importance relative accordée à ce groupe par rapport aux autres dans notre société.

Une véritable politique jeunesse au Canada appelle une intervention socio-économique coordonnée des pouvoirs publics. D'où sa complexité. Quels buts doit poursuivre une telle politique? Sur quels champs d'interventions devrait-elle agir? À quels conflits juridiques se heurte-t-elle et à quelle portée doit-elle se limiter? Ces questions reviennent depuis longtemps à l'ordre du jour de la politique jeunesse au Canada.

➤ **La politique jeunesse: une question ancienne**

Le maintien des jeunes comme groupe prioritaire dans une stratégie d'emploi, relance l'ancienne question de la politique jeunesse au Canada¹⁹, orientée vers l'objectif de faciliter «le passage de l'école

19 Cette question s'inscrit dans le long processus de réflexion pour une politique jeunesse au Canada ayant donné lieu à divers comités successifs. Déjà en 1986, par exemple, deux comités de haut niveau livreront leurs réflexions à ce sujet. Tout d'abord, le Comité consultatif de l'année internationale de la jeunesse déposera son rapport dans lequel il énonce que les gouvernements devraient augmenter les possibilités d'emploi chez les jeunes. Les programmes d'avant 1986 sont vilipendés pour ne pas déboucher sur les emplois à long terme. On reproche en outre aux programmes d'emplois d'été d'être annoncés trop tard, tout en offrant peu de possibilités financières aux étudiants de payer leurs études. On pense aussi que les services des centres d'emplois n'offrent pas le support adéquat et suffisant aux jeunes chômeurs. En bref, on recommande de mieux préparer les jeunes à accéder au marché du travail et de créer à leur intention de nouvelles formes d'emplois.

au travail», comme facteur de haute importance. L'orientation «formation» est maintenue prioritaire dans la stratégie actuelle visant à agir principalement sur l'offre de main-d'œuvre. Cependant, depuis les années 1970 au moins, c'est «l'emploi pour la jeunesse» qui est réclamé, tant à Ottawa qu'à Québec, du reste. Les échecs des dispositifs successifs pour enrayer le chômage des jeunes, toujours d'actualité, dénotent les limites des interventions de ce genre et marquent l'ampleur et la complexité des difficultés en cause.

➤ **Le dilemme des pouvoirs publics**

Il faut bien voir le dilemme que peut représenter pour les pouvoirs publics, l'établissement d'une politique jeunesse dans le cadre de la politique de main-d'œuvre où s'inscrivent traditionnellement au Canada les mesures en faveur des jeunes. La répartition des attributions juridictionnelles, celle de la main d'œuvre de juridiction fédérale et celle de l'éducation de juridiction provinciale, par exemple, peuvent empêcher de couvrir l'amplitude de champ requis pour une telle politique jeunesse. Cette politique juvénile exigerait sans doute une prise en charge plus évidente des problèmes des jeunes de même qu'un investissement politique face à d'autres groupes qui souffrent eux aussi du chômage et de problèmes d'emploi. Les pouvoirs publics doivent toujours évaluer la véritable pertinence politique d'accorder une priorité aux jeunes et se donner une responsabilité particulière à leur endroit. L'avantage d'une intervention en faveur des jeunes, continue de se faire sentir dans le futur auprès de cette fraction de la population active qui restera présente la plus longtemps sur le marché du travail. À l'inverse, l'impact négatif d'une inaction ou d'une mauvaise intervention, se ferait aussi sentir dans le futur, mais de façon beaucoup plus longue que pour d'autres groupes de la population active. La peur de troubles sociaux mais aussi la crainte de perte de ressources humaines vigoureuses peuvent sans doute aussi motiver les choix.

Le problème d'une stratégie d'emploi jeunesse au Canada se pose donc, d'une part, en rapport avec une politique économique nationale du marché du travail, et, d'autre part, s'inscrit dans un cadre constitutionnellement «particulier». Ces éléments constituent à des titres divers, des obstacles aux objectifs poursuivis dans la stratégie emploi jeunesse au Canada.

4.2 Comment intervenir et à quels niveaux?

(..suite)

Une seconde série de réflexions sur la jeunesse seront livrées par le Comité sénatorial spécial qui s'est tenu en février 1986 et qui proposera son «plan d'action». Le comité, présidé par le sénateur Jacques Hébert, propose des moyens de lutte contre les problèmes propres aux jeunes, articulés au sein d'une politique sociale et économique plus générale axée à la fois sur la création d'emplois pour la jeunesse, sur des modifications à l'organisation du travail et sur la réorientation professionnelle. Alors que la réorientation professionnelle constitue le défi auquel doit faire face bon nombre de travailleurs dans le marché du travail des années 1980, les modifications à l'organisation du travail sous-entendent l'assouplissement de dispositifs du marché du travail, nécessitant l'accord des intervenants du secteur privé ou des syndicats, toutes instances sur lesquelles agissent diverses juridictions (Dagenais, 1988: 34).

Alors que ce sont les dimensions éducatives qui restent avant tout privilégiées, les dimensions économiques du travail requièrent aussi une prise en charge car elles touchent l'ensemble de la population y compris les jeunes. En conséquence, les problèmes des jeunes ne pouvant se limiter à une question de formation, d'apprentissage ou de stages, devraient sans doute impliquer des types d'interventions de nature économique.

Étant donné les mutations profondes en cours dans l'économie et étant donné que celles-ci affectent non seulement des jeunes mais des catégories de plus en plus larges dans la population, les dimensions de nature socio-économique et les problèmes d'emploi devraient mériter plus d'attention.

La question n'est donc pas tant de savoir si nous devons intervenir en regard des jeunes, car les motivations de justice sociale le justifient avant que le niveau de dommages aux individus et à la société ne soit trop avancé. Il est plutôt question de savoir comment intervenir.

Alors que certaines actions de la DRHC rejoignent déjà les jeunes, a-t-on vraiment évalué les impacts réels de ces initiatives sur les jeunes? Les types d'initiatives habituellement retenues (formation, stage), axées principalement sur ce qu'on appelle l'offre de main- d'œuvre, tout en aidant certains jeunes dans l'acquisition d'une expérience temporaire, sont-elles adéquates et vraiment suffisantes pour permettre leur stabilisation? Les mesures privilégiées parviennent-elles vraiment à rejoindre les jeunes visés? Certaines initiatives ne favorisent-elles pas davantage les jeunes les plus diplômés ou les plus entreprenants, représentant en fait une part restreinte des jeunes dans le besoin?

L'un des éléments nécessaires au redressement des situations problématiques, serait de mettre davantage les jeunes à contribution dans le redressement de ces situations, en reconnaissant leur existence et leur mode de participation davantage en lien avec la société.

On peut retenir trois niveaux d'intervention pouvant favoriser l'implantation d'une politique jeunesse coordonnée. Le niveau individuel, collectif et, enfin, le niveau des règles institutionnelles.

4.2.1 Au niveau individuel

Au niveau de **l'individu** c'est l'information et la motivation personnelles, certes, que les efforts de stratégie vont viser. Les possibilités d'actions se centrent alors sur l'orientation, la socialisation, ou l'apprentissage, un mode d'approche qui existe déjà, notamment à travers l'éducation.

4.2.2 Au niveau collectif

Au niveau **collectif**, ce sont, **à l'école d'abord**, les mécanismes qui donnent accès à l'éducation qu'il faut préserver i.e. l'égalité des chances, de façon à préserver la mobilité sociale par l'éducation. Outre l'accès aux études, il faudrait aussi prendre la mesure du phénomène d'inflation des diplômes qui affectent certaines catégories de jeunes.

Sur le **marché du travail** ce sont les inégalités socio-économiques entre les générations, notamment en

emploi, que des mesures doivent corriger. Les inégalités se manifestent certes dans les emplois réguliers majoritairement détenus par les aînés²⁰, mais aussi dans le travail et le profil des travailleurs atypiques précaires nouveau genre (scolarisés, qualifiés, etc). Les inégalités peuvent alors se manifester sous forme de salaire inférieur, mais aussi d'absence de sécurité, de stabilité, de promotions et même, d'opportunités.

Parmi les possibilités de redressement dans le monde du travail, on peut continuer d'agir sur la question de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée²¹. Si l'apprentissage et le développement des expériences d'alternance travail-études étaient des domaines de formation davantage pris en charge par les entreprises et organisations du secteur privé, et non seulement par l'État qui doit défrayer la majorité des coûts, les soi-disant pénuries de main-d'œuvre en seraient d'autant aplanies²². Heureusement, à l'instar d'autres pays qui pratiquent les approches d'apprentissage et de stages juvéniles depuis fort longtemps (par exemple, l'Allemagne, la Suède), le Québec via le ministère de l'Éducation de concert avec la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) s'oriente de plus en plus dans cette direction. Mais les expériences actuelles de mise en œuvre des apprentissages et du développement des expériences d'alternance travail-études, des modes de formation par excellence en milieu de travail, ne devraient pas rester qu'alternatifs ou enrichissants. L'émergence de partenariats entre l'école et l'entreprise devrait impliquer une orientation définissant les responsabilités des acteurs impliqués.

Il y aurait ensuite, par ailleurs, une certaine ré-évaluation à faire, dans les conventions collectives, de la double échelle salariale (ou clause orphelin²³) et des conditions de travail inférieures pour les nouveaux employés, souvent des jeunes (bien que pas uniquement), qui maintient une forme de segmentation

20 Les emplois bien rémunérés et syndiqués sont surtout occupés par des hommes de plus de 30 ans alors que les emplois temporaires et moins bien protégés, le sont surtout par des jeunes et des femmes. Par exemple, chez les syndiqués de la fonction publique québécoise, les moins de 30 ans ne représentent que trois pour cent des effectifs au moment où l'on veut favoriser les départs à la retraite des plus âgés, encore très largement majoritaires. Voir, «Espoir et scepticisme devant la promesse d'embauche des jeunes dans la fonction publique», La Presse, 29 mai 1997.

21 Sur cette question les études ne sont pas unanimes. Certaines estiment à 80 000 le nombre d'emplois actuels qui ne trouvent pas preneurs faute de qualifications adéquates (CPJ, 1993: 44). Pourtant non moins de 156 000 jeunes étaient au chômage au Québec en 1996, selon le Conseil permanent de la jeunesse. Voir CPJ (1997).

22 Devant le constat qu'environ 600 000 Canadiens âgés de 19 à 29 ans sont sans emploi alors que 300 000 autres sont sous-employés dans des emplois à temps partiel, tandis qu'ils cherchent un travail à temps plein, un nouveau Conseil d'entreprises sur la place des jeunes dans l'économie vient de se créer au Nouveau-Brunswick sous l'égide du premier ministre McKenna. Créer des emplois est essentiel, mais l'apprentissage, les stages en entreprises et les liens avec les collègues le sont tout autant... ont indiqué les représentants des sept entreprises impliquées. «Il nous faut briser le cercle vicieux qui fait que les jeunes ne trouvent pas d'emploi par manque d'expérience, et manquent d'expérience parce qu'ils n'ont pas d'emploi». Voir «Des entreprises se regroupent pour aider les jeunes chômeurs», Le Devoir, 22 mai 1997.

23 Au Québec, 8,9% des conventions collectives de travail contiennent des clauses «orphelins», selon la Confédération des syndicats nationaux (CPJ, 1993: 45).

dans le marché du travail. En outre, les départs à la retraite ou à la pré-retraite sont évidemment un autre moyen pouvant permettre aux plus jeunes d'entrer dans des postes réguliers. Cependant, la tendance actuelle des départs est peu compensée par l'entrée de nouveaux arrivants puisque les postes sont généralement abolis (entreprise privée comme fonction publique, hôpitaux, collèges, universités). Des mesures d'embauche sont essentielles pour donner la chance et favoriser la relève, ainsi que pour former ses compétences dans un milieu de travail concret. À ce sujet, les formules de mentorat et d'alternance travail-études sont essentielles dans le transfert des connaissances et expériences.

Enfin, la protection de base chez les catégories de travailleurs atypiques serait à développer, pour limiter les risques du parcours (grossesse, maladie, perte d'emploi, emploi contractuel ne donnant pas droit à l'assurance-chômage, etc). Une protection sociale mieux adaptée aux nouvelles réalités du travail de plus en plus fragmentées serait nécessaire, soit via les normes minimales du travail ou encore, en terme de mesures d'assurance-salaire, par exemple, pour éviter de recourir au bien-être social en cas de perte de revenu. Finalement, comme plusieurs jeunes auront peu contribué aux régimes de retraite (privés comme publics), un régime de pension de retraite pourrait s'appliquer à tous, tel que cela existe déjà dans d'autres pays, en France, notamment.

4.2.3 Au niveau des règles institutionnelles

Dans nos sociétés soi-disant avancées, le chômage, le sous-emploi, le travail précaire et la pauvreté excluent nombre de personnes de la sphère de l'emploi régulier, malgré leurs qualifications académiques. Dans la conjoncture actuelle, même si tous les jeunes étaient suffisamment et adéquatement formés, des formes supplémentaires de difficultés d'embauche se manifesteraient. Dans ce contexte, le travail non salarié et les activités «non-économiquement rentables» (formation, bénévolat, soins des enfants et des membres de la famille, etc...), occupent de plus en plus de personnes. Au niveau des **règles institutionnelles**, on pourrait tenter de rééquilibrer les occupations économiques et les activités sociales au moyen de règles de fonctionnement se voulant plus respectueuses des intérêts et des droits collectifs des citoyens.

À ce niveau les possibilités de réorganisation sociale devraient reconnaître des formes d'activités et d'implications diverses (familiale, sociale et communautaire) pour les personnes à travers, par exemple, un revenu de citoyenneté pouvant alors être alloué à tout citoyen dès la naissance²⁴. Certaines mesures (réduction et flexibilisation des horaires de travail) pourraient aussi permettre la réalisation et la reconnaissance sociale d'occupations et responsabilités tant personnelles que sociales du début, et tout au long du cycle de vie des personnes (formation/travail/famille).

Certaines mesures, enfin, pourraient permettre de repenser voire de redistribuer la charge de travail mais surtout la richesse qu'elle crée. Une fiscalité redistributive à finalité sociale et poursuivant des objectifs sociaux (partage du travail, création d'emplois, financement stables des organismes communautaires, protection de l'environnement, etc) viserait davantage le mieux-être de la collectivité

24 Pour un tour d'horizon des avantages et exigences concernant le revenu de citoyenneté, voir McAll, C., «Revenu de citoyenneté ou allocation universelle?», Possibles, Travailler autrement, volume 21, n° 2, printemps 1997: 94-105.

que l'enrichissement individuel d'une minorité.

La question de l'emploi et de l'autonomie financière des personnes (jeunes) et l'harmonisation des phases transitoires du cycle de vie de chacun (où s'alternent études et travail; travail à temps complet ou non) ne peut donc se concevoir qu'à travers de nouveaux mécanismes de redistribution sociale et économique.

Une approche efficiente d'une politique jeunesse devrait s'articuler autour de ce type de mesures concrètes que nous venons d'esquisser. La capacité à maintenir une véritable équité entre jeunes et moins jeunes dépend donc, on le voit, d'une implication à la fois sociale et économique pour favoriser l'équilibre des générations.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Association des âges - Collectif, Les jeunes et le premier emploi, journées d'études, 1977.
- Bélanger, J.P., Desrosiers, G., Nouvelles orientations des politiques sociales pour une société en mutation. Éléments de diagnostic et jalons de solutions, Réflexions d'un groupe de travail, ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 1996. 71 pages.
- Bouchard, C., «Permettre la citoyenneté pour prévenir l'exclusion», Cahiers de recherche sociologique, n° 27, 1996. Pages 9-17.
- Bouchard, C. et al., «Projet de réforme de la sécurité du revenu. La trappe de la pauvreté. La solidarité et la responsabilité doivent animer la réforme de l'aide sociale», Le Devoir, 30 janvier 1997.
- Brossard, M., Simard, M., Les statuts de travail: une analyse socio-institutionnelle de la population active québécoise, Québec, Commission consultative sur le travail, Les publications du Québec, 1986.
- Bureau de la statistique du Québec (BSQ), Enquête sur le mode de vie des étudiants du secondaire professionnel et du collégial, ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec, 1996. 272 pages.
- Caire, G., «Précarisation des emplois et régulation du marché du travail», Sociologie du Travail, 2, 1982: 135-158.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Mémoire à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur la réforme de la Sécurité du revenu, janvier 1997. 35 pages.
- Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), «Dites à tout le monde qu'on existe...» Avis sur la pauvreté des jeunes, Gouvernement du Québec, 1993. 116 pages.
- Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), Élèves au travail. Le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire, Gouvernement du Québec 1992. 56 pages.
- Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), Évolution de la pauvreté chez les jeunes 1990-1994, Faits saillants, diverses compilations, février 1997.
- Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), «Parce qu'on existe!» L'urgence d'une politique jeunesse, avis, 1996. 25 pages.
- Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) (Y. D'Amours), «Portrait de la violence des jeunes tournée

vers eux-mêmes: le suicide», Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes, Gouvernement du Québec, 1995. Seconde partie, pages 51-102.

Dagenais, L.F., Des travailleurs autonomes et précaires: éléments d'un diagnostic et pistes pour des solutions à la protection sociale de ces travailleurs, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, décembre 1995. 69 pages.

Dagenais, L.F., Travail autonome et extension de la protection sociale. Un examen des législations (lois sociales et du travail) et des mesures en matière de protection sociale au Québec et dans l'Union européenne, (titre provisoire), Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, mai 1997. 80 pages.

Dagenais, L.F., Inventaire critique des politiques et programmes d'emploi fédéraux concernant les jeunes, examen de doctorat, texte non publié, juin 1988. 48 pages.

Dagenais, L.F., «Activités différenciés de l'emploi standard: les mutations en cours», Cahiers de recherche sociologique, n° 23, 1994. Pages 123-147.

Dagenais, L.F., «La jeunesse, une construction du discours sociopolitique canadien 1965 à 1989», Sociologie et sociétés, volume XXVIII, n° 1, printemps 1996. Pages 89-105.

Dagenais, L.F., La notion de précarité et la situation d'emploi des jeunes, examen de doctorat, texte non publié, août 1988. 33 pages.

Dagenais, L.F., Les jeunes, l'emploi et le chômage, une recension des principaux écrits québécois et français, examen de doctorat, texte non publié, juillet 1988. 32 pages.

Dagenais, L.F., Mutations dans les catégories d'emploi et effets sur les personnes: quelles stratégies possibles? Présentation au colloque sur la précarité dans l'enseignement, Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec et Conseil des syndicats nationaux, Montréal 3-5 novembre 1994. 25 pages.

Dagenais, L.F., Recherche sur les inégalités scolaires: discrimination sexuelle en éducation? rapport de recherche, Commission des droits de la personne du Québec, mars 1995. 58 pages

Développement des ressources humaines Canada (DRHC), «Une bonne partie des décrocheurs retournent à l'école», La recherche appliquée. Bulletin, vol. 3, n° 1, hiver-printemps 1997: 13-15.

Gauthier, M. (dir.) et al., Les jeunes: une priorité? INRS-Culture et société, texte non publié, remis au Bureau fédéral de développement régional (Québec), septembre 1996. 58 pages.

Gauthier, M., Mercier, L., La pauvreté chez les jeunes. Précarité économique et fragilité sociale. Un bilan, IQRC, 1994. 190 pages.

- Jenny, J., Lagree, J.C., Lew-Fai, P., Mauger, G., Grelley, P., Galland, O., La jeunesse en questions. Orientations de la recherche et sources documentaires en sciences sociales, 1982, Paris, Documentation française, 1983.
- McAll, C. et al., «Les alternatives mises de l'avant par les personnes rencontrées dans les régions», Les barrières à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes assistées sociales et la réforme du système de la sécurité du revenu, Rapport d'une tournée de consultation dans sept régions du Québec effectuée aux mois d'octobre et novembre 1995. Pages 8-20.
- Ministère de l'Éducation, La formation professionnelle chez les jeunes: un défi à relever, 1995. 71 pages.
- Ministère de la Sécurité du revenu (MSR), Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi, Document de consultation, Québec, 1996. 94 pages.
- Morrissette et al., L'inégalité des gains au Canada: Le point sur la situation, Statistique Canada, n° 60, 1994: 22-23.
- Statistique Canada, «La population active», Annuaire du Canada 1997. Pages 195-231.
- Sunter, D., «Études et travail rémunéré - un équilibre difficile», Perspective, Statistique Canada, printemps 1992. 23 pages.